

D2024-347

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar $\leq$ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Oui, modification de l'horaire (+30 minutes) Ancienne ART D2024-011
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	9 Avenue Charles de Gaulle "Le Pontet - Le Lac" 84130 Le Pontet Latitude: 43.960625575605405 Longitude: 4.8559380006144295

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

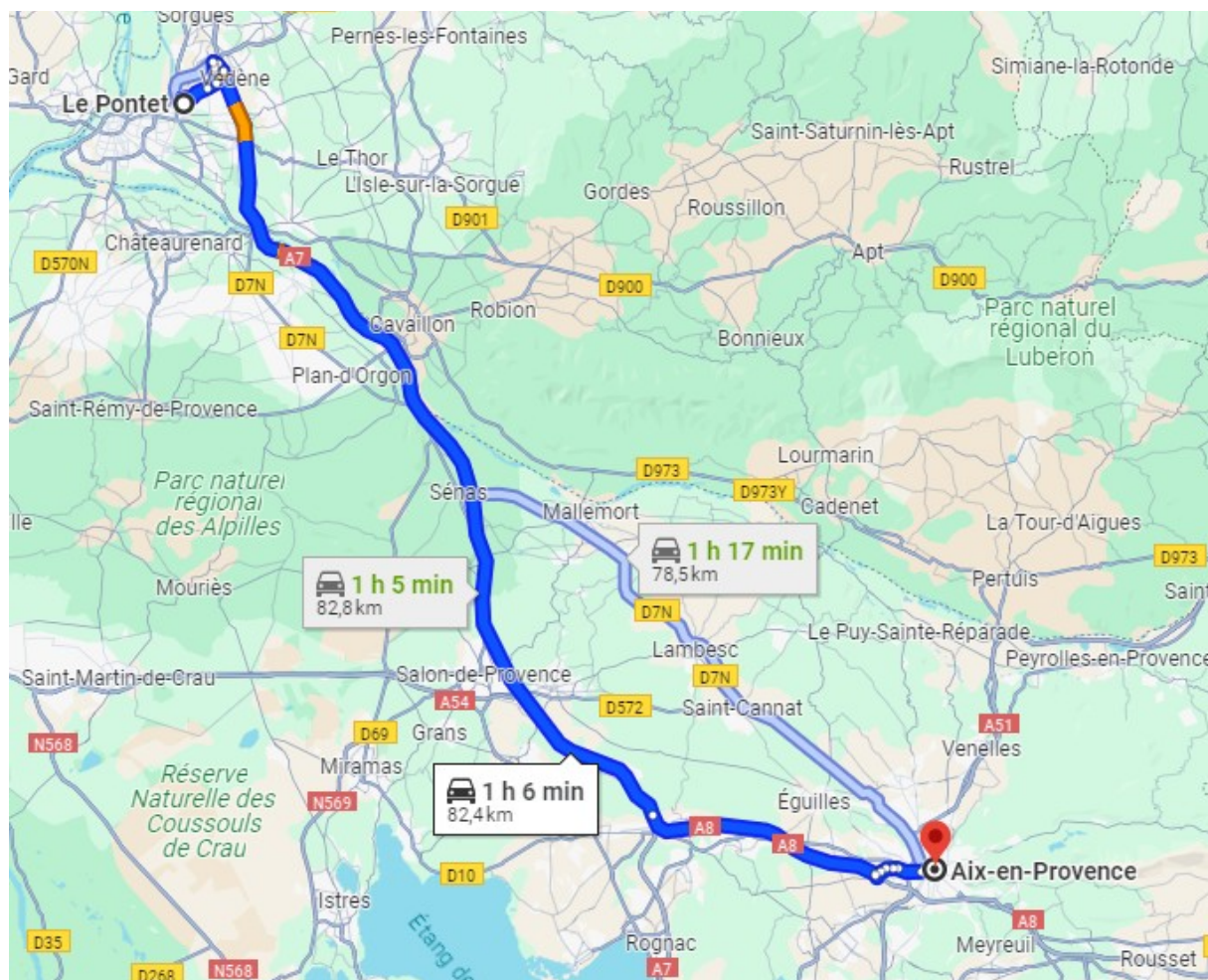
² Extrémité 1 de la liaison concernée.

Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Avenue de l'Arc de Meyran (Parking Relais KRYPTON), quai n°2 13100 Aix-en-Provence Latitude: 43.510992 Longitude: 5.447616
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° ...1..... Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Avignon – Aix En Provence
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1 heure
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° ...2..... Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Avignon – Aix En Provence

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Pièce jointe n°1 : Itinéraire

Itinéraire Avignon – Aix En Provence



Pièce jointe n°2
Fréquence Avignon – Aix En Provence

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de	Départs de
	Avignon – Aix En Provence	Aix en Provence – Avignon
Lundi	05h25 – 6h20	21h05 – 22h15
Mardi	05h25 – 6h20	21h05 – 22h15
Mercredi	05h25 – 6h20	21h05 – 22h15
Jeudi	05h25 – 6h20	21h05 – 22h15
Vendredi	05h25 – 6h20	21h05 – 22h15
Samedi	05h25 – 6h20	21h05 – 22h15
Dimanche	05h25 – 6h20	21h05 – 22h15
Offre par trajet	70 places – tous les jours	70 places – tous les jours